



Je vote FO
Je vote POUR :

Un syndicat efficace au quotidien

- ➔ **les représentants FO sont disponibles, à l'écoute, actifs et efficaces** pour défendre tous les dossiers qui leur sont confiés à tous les niveaux (mouvement, ouverture de classe, promotion, ineats, dossiers individuels,...).
- ➔ **les représentants FO siègent jusqu'au bout dans toutes les instances** (CAPD, CHSCT, CTSD, CDEN, CAEN). Ils y défendent les revendications des collègues et rendent compte précisément du mandat.

Abrogation des décrets Peillon et Hamon

En Haute-Garonne, le SNUDI FO 31 intervient en particulier pour :

- ➔ **mobiliser la profession** par des manifestations, des rassemblements, des intersyndicales pour l'abrogation des décrets Peillon/Hamon.
- ➔ **organiser le retrait** de la participation syndicale au « comité de suivi départemental de la réforme ».
- ➔ **défendre le droit des enseignants** à choisir librement les horaires d'APC contre toute pression.
- ➔ **défendre des collègues gravement mis en cause** par des élus locaux en obtenant de l'administration qu'elle protège les enseignants fonctionnaires d'État.

Le syndicat de la fiche de paye

⇒ **Augmentation de 8 % du point d'indice ! + 50 points pour tous !**

En Haute-Garonne, le SNUDI FO 31 intervient en particulier pour :

⇒ **Le paiement des Heures Supplémentaires Effectives (HSE)** des enseignants spécialisés remis en cause par l'administration. Le SNUDI FO 31 a obtenu leur paiement, jusqu'à un an d'arriéré de salaire. L'IA a publié une circulaire rappelant que les HSE étaient dues.

⇒ **l'augmentation des indemnités de direction.** A Toulouse, suite à l'intervention du SNUDI FO 31, l'indemnité Mairie a triplé passant ainsi à 230 € par trimestre.

Défense du droit au temps partiel

Depuis 2008, FO intervient pour que les décrets ministériels sur le temps partiel à 80% (payé 85,7%) soient mis en œuvre en Haute-Garonne :

⇒ Courrier à l'IA en 2008, 3 audiences et 1 nouveau courrier sur le sujet en 2010-2011 suivis d'une audience au Préfet. Quelques dossiers de temps partiel à 80% aboutissent enfin !

⇒ 2012 : nouvelle lettre au DASEN (IA) et accompagnement de 7 collègues aux entretiens. Rassemblement unitaire devant le rectorat et nouvelle audience de FO pour défendre les dossiers de nombreux collègues.

⇒ 2013 : accompagnement de 28 collègues aux entretiens.

⇒ **22 décembre 2013 : Pour la première fois, le Directeur Académique autorise les temps partiels de droit à 80 % hebdomadaire !**

Défense des enseignants sans affectation

« Ne pas affecter un enseignant le jour de la rentrée est effectivement illégal ».

⇒ C'est ce que l'IA a reconnu lors de la CAPD du 17 décembre 2013.

Sur ce dossier, 5 audiences ont été demandées par le SNUDI FO 31 entre 2010 et 2014.

⇒ Ainsi tout enseignant titulaire aura une affectation dès la rentrée, si nécessaire sur un poste de brigade de remplacement et pourra toucher les indemnités de déplacement dues (ISSR). A la rentrée 2014, de nombreux collègues ont déjà pu bénéficier de cette affectation.

Carte scolaire et effectifs

Face à la dégradation constante du niveau d'encadrement dans les classes, FO a mobilisé la profession.

- ➔ Aux projets de fermetures, blocages, non ouvertures de l'Inspecteur d'Académie, FO a opposé les revendications confiées par 87 écoles. Elles sont toutes justifiées.
- ➔ Pour FO les dotations doivent être affectées à la 1^{ère} phase pour pourvoir les postes à titre définitif : *"Les postes c'est maintenant qu'il les faut !"*.
- ➔ FO s'est opposé en juin et septembre 2014 à la fermeture des classes ouvertes en avril au prétexte que les effectifs prévisionnels (+ de 27 de moyenne) n'étaient pas « atteints ».
- ➔ FO confirme sa revendication du droit de tous les élèves en situation de handicap à l'accès à un enseignement adapté et aux soins dont ils ont besoin : ouverture de postes spécialisés en nombre suffisant (IME-IMPRO, ITEP, CLIS, CLIN, RASED, référents de scolarité, ...).

Titularisation des stagiaires

Le SNUDI FO 31 se mobilise pour que l'ESPE ne puisse exiger en aucune manière des stagiaires qu'ils repassent des UE et diplômes (M2) dont ils sont déjà détenteurs.

- ➔ Plus de 100 signatures ont été recueillies en quelques jours par le SNUDI FO 31.

Inéats pour rapprochement de conjoints

Le SNUDI FO 31 a accompagné les collègues aux rassemblements au rectorat et en délégation les 22 avril, 18 juin, 7 juillet, 23 octobre 2014.

- ➔ 55 collègues ont été intégrés en 2014, tous séparés depuis 5 ans et plus.

La Haute-Garonne reste pourtant déficitaire avec 300 demandes !



Droit à la médecine de prévention

Le SNUDI FO 31 a fait condamner le Recteur au tribunal administratif. Comme première conséquence, deux médecins de prévention supplémentaires ont été recrutés.

C'est toujours trop peu ! Le SNUDI FO 31 poursuit son action : droit à la médecine de prévention pour tous !

Pour rappel, le département ne comptait qu'un médecin de prévention pour 40 000 agents en 2010 !

- ➔ **2010** : Au niveau de la Fédération FO, 215 demandes de visites de prévention de professeurs des écoles ont été collectées.
- ➔ **Juillet 2013** : Après 3 ans et demi de procédures, le Tribunal Administratif donne raison à FO sur tous les points.
- ➔ **Octobre 2013** : En quatre mois, plus de 300 demandes supplémentaires sont collectées par le syndicat.

FO représentatif et en plein développement

- ➔ Suite aux élections de 2011, FO est 1^{er} syndicat de la Fonction Publique d'Etat et siège dans toutes les instances nationales.
- ➔ Le SNUDI FO 31 et sa fédération la FNEC-FP FO 31 (Fédération FO de l'Éducation et de la Culture) sont **représentatifs dans toutes les instances de Haute-Garonne**.
- ➔ Le SNUDI FO 31 a gagné la confiance de nombreux collègues et son nombre d'adhérents est en constante progression.

Sur l'Académie de Toulouse, la FNEC-FP FO est parfaitement implantée et présente 23 listes dans les différents corps du premier et second degré.



**Un souci pour voter ?
N° spécial élections :
*06 38 05 38 26***



SNUDI Force Ouvrière 31

05-61-47-89-55 / snudi.fo31@gmail.com / www.snudifo31.com